

## Conseil Municipal du 9 juin 2020

### Compte-rendu succinct

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Guy CHEMIN, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Stéphane SAMBON, Cyril DUMOULIN, Nadège PICHON, Eric MERLIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Virginie ROUTTIER, Stéphanie LEROUX, Giovanni FRATTINI, Sophie MONTIGNY, Justine ROCHOY, Eitel ETEKI, Christophe BOUTIN, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Sylvie D'HAILLECOURT à Nathalie MOREAU, Ingrid LOUETTE à Jean LACROIX

Secrétaire de séance : Guy CHEMIN

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2020

Adopté à l'unanimité.

#### **I. FINANCES**

##### **1) VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS**

Le Conseil Municipal, décide, à l'**unanimité** (3 Abstentions groupe Ensemble Agir Pour Tous), de fixer les indemnités du Maire, des adjoints et de la conseillère déléguée comme suit à compter du 25 mai 2020

Indemnité du Maire : 51 % de l'indice brut terminal de la FPT

Indemnité des adjoints et de la Conseillère déléguée : 20 % de l'Indice brut terminal de la FPT.

##### **2) ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, se prononce sur l'admission en non-valeur des créances qui ne sont pas susceptibles de recouvrement étant donné l'impossibilité de poursuivre leurs débiteurs, et vote les crédits budgétaires correspondant à l'article 6541, créances admises en non-valeur pour un montant de 883.32 €

##### **3) REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à rembourser un agent des frais engagés pour le compte de la collectivité sur la base des justificatifs de paiement pour un montant total de 126.43€.

**4) AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une avance de 15 000 euros sur la subvention annuelle du CCAS pour son fonctionnement.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 compte 657362.520

**5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET : « POURSUITE DES ACTIVITES AUTOUR DES JARDINS VIVANTS ET PARTAGES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet présenté et autorise Monsieur Le Maire à déposer auprès de la Région, une demande de subvention d'un montant de 13853 €.

**6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DANS LE CADRE DU PROJET « FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune à l'association « Gamins exceptionnels » et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif Fonds Public et Territoire, d'un montant de 5 846,00 €

**7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DANS LE CADRE DU REAAP**

Les 5 ateliers concernés s'adressent aux enfants de 2 à 18 ans et aux familles. La demande de subvention de 8500 € est déclinée comme suit :

Ateliers baby gym : 100 €

Séjour familles : 2500 €

Accompagnement et accueil d'enfants porteurs de handicap : 2500 €

Accompagnement vers l'autonomie des adolescents : 1000 €

Activités circassiennes parents/enfants : 1500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de ces actions et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

**8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 3500 € auprès de l'association sus-dénommée pour le financement d'un séjour familles.

### **9) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CGET POUR LES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les actions et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du CGET pour un montant total de 84 710 €

### **10) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Dans le cadre des actions municipales portées par le service politique de la ville, 3 actions répondent à ces objectifs et sont éligibles à un financement :

- ateliers hebdomadaires
- activités circassiennes
- séjour familles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise en œuvre de ces actions et autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département, une subvention de 1000 euros par action, soit 3000 €

### **11) DEMANDE D'EXONERATION DE TROIS MOIS DE LOYER PAR LA SOCIETE OPALE BRICO MENAGER**

Monsieur le Maire expose que la Société Opale Brico Ménager, située rue des Près à Marquise, a été contrainte à l'arrêt de toute activité commerciale pendant la période de confinement liée à la pandémie du Covid-19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'exonération des loyers de la société Opale Brico Ménager à Marquise pour la période de Mars à Mai 2020.

### **12) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 selon le rapport d'orientation budgétaire présenté.

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

### **13) DETERMINATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS ET ELECTION DE LEURS MEMBRES**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le vote à main levée, se prononce à l'unanimité pour la formation des 8 commissions suivantes composées proportionnellement par des membres des deux groupes politiques, comme suit :

Finances :  
Jean LACROIX  
Serge ALEXANDRE  
Daniel VINCENT  
Nathalie MOREAU  
Nadège PICHON  
Olivier LEROY  
Christophe BOUTIN

Travaux urbanisme :  
Jean LACROIX  
Guy CHEMIN  
Daniel ANDRIEU  
Olivier LEROY  
Christophe ROUSSEL  
Stéphane SAMBON  
Christophe BOUTIN

Culture et patrimoine :  
Catherine TELLIEZ  
Marie-Claude DUTERTE  
Olivier LEROY  
Louisa MAMECHE  
Ingrid LOUETTE  
Virginie ROUTTIER

Sport :  
Daniel VINCENT  
Giovanni FRATTINI  
Sylvie D'HAILLECOURT  
Cyril DUMOULIN  
Olivier CLABAUT  
Christophe ROUSSEL  
Alix GOUDYME

Fêtes et cérémonies :  
Marie-Claude DUTERTE  
Sylvie CHOQUEL  
Daniel ANDRIEU  
Nadège PICHON  
Olivier CLABAUT  
Eric MERLIN  
Virginie ROUTTIER  
Sophie MONTIGNY  
Alix GOUDYME

Enseignement :  
Jean LACROIX  
Nathalie MOREAU  
Stéphanie LEROUX  
Sylvie D'HAILLECOURT  
Louisa MAMECHE  
Justine ROCHOY  
Christophe BOUTIN

Jeunesse :  
Jean LACROIX  
Nathalie MOREAU  
Giovanni FRATTINI  
Stéphanie LEROUX  
Louisa MAMECHE  
Justine ROCHOY  
Alix GOUDYME

Politique de la ville  
Jean LACROIX  
Sylvie DEROUETTE  
Daniel VINCENT  
Giovanni FRATTINI  
Justine ROCHOY  
Virginie ROUTTIER  
Eitel ETEKI

#### **14) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :  
Serge Alexandre  
Guy CHEMIN  
Christophe ROUSSEL  
Stéphane SAMBON  
Nathalie MOREAU  
Christophe BOUTIN

Suppléants :  
Jean LACROIX  
Daniel ANDRIEU  
Nadège PICHON  
Olivier LEROY  
Marie-Claude DUTERTE  
Eitel ETEKI

#### **15) ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, dont 5 élus municipaux.

Sont élus : Sylvie DEROUETTE, Serge ALEXANDRE, Sylvie CHOQUEL, Cyril DUMOULIN, Alix GOUDYME

#### **16) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Serge ALEXANDRE, délégué de la ville de Marquise au sein du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

#### **17) DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'axer la formation des élus sur les thèmes suivants : Fiscalité locale, Budget, finances locales, Comptabilité M14 Code des marchés publics, Sécurité, Action sociale, Politique ville, Responsabilité pénale des élus locaux, Communication, Intercommunalité, Urbanisme et environnement, Législation, et fixe une enveloppe budgétaire égale à 2 % du montant des indemnités des élus.

#### **18) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire présente à l'assemblée un projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce règlement intérieur.

#### **19) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations telles que stipulées dans l'article L 2122-22 du CGCT.

#### **20) CREATION DE DEUX ACTIVITES ACCESSOIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU CENTRE SOCIOCULTUREL**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création deux activités accessoires, pour les activités du Centre Socioculturel, et fixe leur rémunération horaire comme suit :

Enseignement artistique (dessin) : 14.52 € brut

Enseignement sportif : 40.96 € brut

#### **21) MISE A JOUR DU RIFSEEP – CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS**

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 de du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, dans les limites fixées par le décret.

**22) DECLASSEMENT ET VENTE DE LA PARCELLE AE 643 RUE DES  
CARRIERES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme Nathalie MOREAU, directement concernée ne prenant pas part au vote), approuve le déclassement et la vente de la parcelle AE 643 et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette vente.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10

Le Maire,  
Bernard EVRARD

